

9 février (et après): l'enjeu d'Argovie, Soleure et Lucerne : et n'oublions pas la jeunesse des écoles des métiers, bien différente du monde étudiant

Autor(en): **Guyaz, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2014)**

Heft 2030

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012698>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

des régions de montagne».

Du coup, les communes et les villes font partie du groupe de travail réunissant les instances concernées par la politique migratoire, au même titre que les cantons et les partis (sauf l'UDC).

Fait exceptionnel: les présidents, maires et syndics de dix grandes villes de Suisse ont signé une lettre ouverte au Conseil fédéral, l'enjoignant à prendre en compte les efforts des villes pour faciliter l'intégration et lutter contre le fameux *Dichtestress* – littéralement le stress de l'habitat dense.

Un mot qui n'existe pas en français, ce qui expliquerait en partie la résistance de la Suisse romande face aux peurs que l'UDC et les partisans d'Ecopop exploitent pour freiner la croissance démographique et pour lutter contre l'emprise étrangère qu'un certain James Schwarzenbach avait dénoncée sans succès dans les années 70 du siècle dernier.

Le «*Blogograb*en» existe bel et bien

La plupart des grands journaux suisses entretiennent leurs propres blogs politiques ou hébergent ceux d'auteurs extérieurs à la rédaction. Evidemment, l'acceptation de l'initiative de l'UDC a déchaîné les claviers de part et d'autre de la Sarine. Avec des effets différents: en Suisse alémanique, des centaines de commentaires signés; en Suisse romande, quelques rares réactions d'obsédés de la surpopulation étrangère qui émettent sous pseudo leurs grognements et frustrations.

Le *Politblog* bilingue entretenu par des quotidiens alémaniques (*Tages-Anzeiger*, *Der Bund*, *Berner Zeitung* et *Basler Zeitung*) et romands (*24 Heures* et *Tribune de Genève*) confirme à chaque édition un réel «*Blogograb*en». Ainsi, le texte signé par la conseillère aux Etats Geraldine Savary (PS/VD) publié le [28 février](#) dernier sous le titre «*Les étudiants valent plus que les*

avions» lui ont valu plus de 100 réactions en un jour, avec dialogue entre commentateurs, le tout exclusivement en allemand. Pas un mot en français.

Le [5 mars](#), même schéma pour l'article de Cesla Amarelle (PS/VD) sur «*La démocratie suisse face au Landamann d'Herliberg*»: 265 réactions en 24 heures, aucune en français.

Mais toute loi a ses exceptions. Voir le cas de Christoph Büchi, le correspondant de la *NZZ* pour la Suisse romande. Sous le titre «*C'est la vie!*», il tient un blog dans lequel il s'efforce d'expliquer à ses lecteurs germanophones les particularités de cette Romandie qui a dit oui en décembre 1992 et non en février 2014. Dans son article du [2 mars](#), il plaide pour un compromis loyalement fédéral, dans lequel personne ne gagne ni ne perd tout. Comme à la lutte où, en fin de partie, le vainqueur essuie la sciure sur le dos du vaincu. Zéro commentaire.

9 février (et après): l'enjeu d'Argovie, Soleure et Lucerne

Et n'oublions pas la jeunesse des écoles des métiers, bien différente du monde étudiant

Jacques Guyaz - 12 mars 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25460>

Quelques jours après le vote du 9 février, plusieurs commentateurs observaient qu'un nouveau scrutin donnerait sans doute un résultat différent. Nombre de

citoyens ayant voté oui à l'initiative «*contre l'immigration de masse*» n'avaient sans doute pas réalisé la portée réelle de leur choix.

Cet argument est utilisé régulièrement lors des votations et il est assez spécieux. Les conséquences, toujours complexes, d'une initiative débordent le plus

souvent la volonté des votants.

Dans le cas du scrutin du 9 février, il ne fait toutefois aucun doute qu'un certain nombre d'électeurs changeraient leur fusil d'épaule en cas de nouvelle votation. Il suffit d'entrer en contact avec une catégorie d'électeurs peu présente dans les enquêtes des médias, les jeunes partisans de l'UDC que l'on retrouve en nombre dans les écoles professionnelles et même dans les gymnases. Certains d'entre eux ont peut-être voté oui le 9 février par lassitude de se trouver systématiquement abordés le soir par des *dealers* africains dans les rues de nos villes, et par crainte des bagarreurs kosovars à la sortie des boîtes de nuit. Ils ignorent d'ailleurs souvent que les uns ne peuvent généralement pas être expulsés et que les autres, en majorité, détiennent un passeport suisse.

Ces jeunes ont été stupéfaits lorsqu'ils ont découvert qu'ils

avaient en fait voté contre l'Europe et qu'ils risquaient d'être les premières victimes de leur choix pour leurs éventuelles études à l'étranger. Alors oui, une catégorie d'électeurs changerait de camp, choisirait aujourd'hui de voter non et il serait sans doute assez aisé d'obtenir une majorité populaire contre ce nouvel article 121a de la Constitution fédérale.

Ceci dit, le problème n'est pas la majorité du peuple, mais celle des cantons - autant dire une tout autre affaire. Le 9 février, huit cantons et demi ont voté non. Il en faut douze pour atteindre la majorité. Parmi ceux qui ont donné une majorité positive, trois sont très proches des 50%: Bâle-Campagne et les Grisons avec 50,6% ainsi que Berne avec 51,1%. Dans ces trois cantons, la majorité pourrait bien basculer, ce qui nous amène à onze cantons.

Reste à en trouver un douzième. C'est là que les

choses se compliquent. Lucerne a voté oui à 53,3%, Soleure à 54,6%, Argovie à 55,2%. Le nombre de citoyens qui devraient changer d'avis s'avère du coup assez important. Or, ce ne sont pas là des cantons de montagne isolés et loin de tout. Largement implantées sur le *Mittelland*, dans les grands axes de communication, leurs campagnes sont couvertes de ces petites entreprises exportatrices qui font la richesse du pays. Nous n'avons pas en Suisse romande ce semis de bourgs industriels sur le Plateau. Il faudrait d'abord comprendre les raisons de leurs choix.

Si un nouveau vote devait avoir lieu, quel que soit le texte soumis aux citoyens, c'est à Brugg, Biberist ou Horw que se trouve la clé d'un renversement de la décision du 9 février, bien davantage que dans les manifestations, certes utiles et sympathiques, des étudiants sur la Place fédérale.

Les zones d'ombre de la démocratie-témoin

La transparence sur la relation entre parlementaires et groupes d'intérêt est insuffisante

Jean-Daniel Delley - 15 mars 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25465>

La Suisse, démocratie-témoin. Ce [qualificatif élogieux](#) attribué par l'académicien André Siegfried vaut reconnaissance de l'ancienneté et de la diversité des institutions démocratiques de notre pays.

Par contre, la Suisse n'est de loin pas l'élève modèle en matière de transparence de sa vie politique. Les liens d'argent tout comme les intérêts représentés restent dans l'ombre.

Le Palais fédéral est un bâtiment très fréquenté. Il n'abrite pas seulement 246 députés. Il est ouvert à plus de 400 invités permanents et plus de 150 hôtes occasionnels - chaque député a le droit